

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 199

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le juge de paix. Les ouvrières? Oui, sans doute, il y en a 26.370 dans le canton de Vaud. Mais parmi les causes portées devant les prud'hommes, peu sont introduites par des femmes! Pas même un tiers. On parle de la psychologie féminine plus fine qui ferait merveille en l'occurrence? L'argument ne porte pas. Tout jugement des prud'hommes doit se baser sur le Code des obligations et sur la loi sur les fabriques, il n'y a donc place ni pour de la fantaisie, ni pour de l'imagination. Tout au plus une femme pourvue de connaissances juridiques pourrait-elle être utile comme vice-présidente. Il est vrai qu'à Neuchâtel où la réforme a été introduite, on s'en montre satisfait. Mais, encore un coup, les femmes de chez nous la demandent-elles cette réforme? On nous rappelle l'affaire de l'éligibilité ecclésiastique, refusée par celles à qui on l'offrait. Cette fois-ci pas plus qu'alors il n'existe de courant d'opinion favorable. L'Association pour le suffrage féminin a demandé que la discussion soit retardée afin de lui permettre de provoquer ce courant d'opinion: la commission n'a pas pu se mettre d'accord là-dessus. Elle estime que la question n'est pas mûre et qu'il faut s'en tenir là.

Arrive là-dessus M. Arthur Maret, qui fait minorité à lui tout seul, et qui vient lire son rapport. Il estime que les femmes ont le droit de s'occuper elles-mêmes de leurs propres affaires. Il cite l'exemple des pays voisins: l'Italie, l'Espagne, la France dès 1907, ont admis des prud'femmes et s'en trouvent bien. Des cantons suisses ont suivi l'exemple. Neuchâtel en particulier n'hésite pas à s'en féliciter. Depuis que la réforme a été introduite, les femmes s'adressent bien plus volontiers qu'auparavant au tribunal des prud'hommes. Bien d'autres réformes que celle-là se sont faites sans que les intéressés s'enthousiasment à l'avance. D'ailleurs, une minorité de femmes, en tout cas, s'y intéresse. Les femmes ne sont pas mûres? Mais comment mûriront-elles si on ne leur en laisse jamais l'occasion?...

Le Dr Pochon apporte son appui à la motion. Mais c'est alors que l'honorable M. Poirier-Delay juge la patrie en danger. Il se dresse pour voler à son secours. Debout, solidement campé sur ses deux jambes, il tourne vers la gent féministe des tribunes un dos hostile et inexorable. Sa voix se fait solennelle pour exhorter ses collègues. « On vous dit, Messieurs, qu'il s'agit d'une petite chose? Prenez garde! Quel retentissement votre décision n'aura-t-elle pas sur les milieux suffragistes! Ouvrir aux femmes cette petite porte, c'est ouvrir la porte à toutes leurs revendications, c'est les jeter dans la mêlée. Messieurs, y songez-vous? le foyer... la famille... la patrie... Des mères, pour aider à leurs fils, ont appris les éléments du grec et du latin... La couronne de leurs cheveux blancs... Et Coriolan qui dit à sa mère: « Femme! tu as sauvé Rome, mais tu as perdu ton fils! »

Les féministes se regardent indignées! Comment! Ce M. Poirier-Delay qui, chaque année, demande à des femmes de sortir du foyer et d'aider à la propagande pour la « Semaine suisse? » Les phrases de M. Poirier-Delay tombent comme la grêle sur les tuiles. Les députés, heureusement, n'ont pas l'air trop émus. Plutôt étonnés, plutôt souriants. Et quand, sa harangue terminée, l'honorable M. Poirier-Delay s'assoit, on entend dans le silence rétabli la voix de M. Masson, qui lui demande dans quel monde il vit et s'il ignore que, depuis longtemps, des femmes sont obligées d'aller gagner leur vie dans la mêlée? M. Naine, avec la narquoise bonhomie qui lui est coutumière, regrette que les femmes se désintéressent de la question. Pourtant, cela ne le trouble pas. Est-il bon, oui ou non, que les femmes s'en mêlent? Oui. Alors il faut leur entrebâiller la porte. Et si aucune ne veut entrer, hé bien, on ne forcera personne.

M. Kuès, de Montreux, se pose tout de suite en féministe décidé. Il déclare à M. Poirier-Delay que si la femme est capable d'élever ses enfants et de diriger son ménage, elle est capable aussi de régler de petits différends d'ordre professionnel. M. Daulte pense que si l'on avait laissé aux femmes le temps de se retourner, elles auraient appuyé la motion. M. Oulevay qui n'est pas féministe, nous fait néanmoins l'heureuse surprise d'accepter pour sa part la « réformatrice ». Il fait l'éloge des femmes dans les commissions scolaires et pense qu'elles s'en tireraient tout aussi bien dans ce nouveau domaine. On entend encore M. Landry, d'Yverdon, dire que personne ne demande cette réforme. Sœurs, consultées, ont déclaré ne pas s'en soucier. A quoi M. Mercier riposte que si M. Landry avait interrogé des ouvrières, leur avis eût été différent.

La discussion est close. Arrive le moment palpitant du vote: 51 voix contre, 55 voix pour la cause des femmes. Allons! tout est bien. Voici la motion renvoyée au Conseil d'Etat. Une première étape est franchie. Espérons donc qu'un jour ou l'autre nous aurons dans le canton de Vaud des prud'femmes.

F. MARGUERAT-BENOIT.

De-ci, De-là...

In Memoriam

Le pasteur Georges Fulliquet, dont le protestantisme genevois et français vient d'éprouver si douloureusement la perte, était, lui aussi, comme un grand nombre de ses collègues professeurs à l'Université de Genève, un partisan très chaud de nos idées. Pendant de longues années, il fut membre de l'Association genevoise pour le Suffrage, abonné au *Mouvement Féministe*, et il leur donna à plusieurs reprises des preuves tangibles de son intérêt. Lors d'un de nos tout premiers « thés suffragistes », notamment, vers 1913 ou 1914, quand il défendit en des termes éloquents et convaincus la cause du pastorat féminin, qui apparaissait alors, même à des féministes de bonne marque, comme une impossibilité choquante; plus tard, en prenant la parole en faveur du droit des femmes dans des assemblées publiques, et tout particulièrement la veille de la votation populaire de 1921, lors du meeting organisé par la Ligue d'électeurs pour le droit des femmes. Nous l'avions entendu récemment encore au Consistoire de l'Eglise de Genève défendre le principe de l'éligibilité des femmes aux Conseils de paroisse, et nous n'oublions pas qu'il tint à escorter Miss Maude Royden de la sacristie à la chaire de la cathédrale, lors de la fameuse prédication d'ouverture au Congrès international suffragiste de 1920.

Georges Fulliquet était assurément une nature trop généreuse, trop éprise de justice pour ne pas être féministe. Et c'est une constatation reconfortante, dans le regret que nous éprouvons de voir partir tant de nos amis et de nos défenseurs, que, toujours, ils se recrutent parmi les âmes fortes, les cœurs chauds, et les consciences droites.

* * *

A Berne, vient d'être enlevée, après une maladie de deux jours seulement, une amie de M^{lle} Hélène de Mülinen, et une femme qui a beaucoup fait pour l'éveil de la jeunesse féminine à ses responsabilités morales, M^{me} Louise Zurlinden.

Restée veuve très jeune avec deux petits enfants, ramenée d'Afrique où elle avait espéré travailler comme missionnaire, elle chercha immédiatement un intérêt qui pût remplir et orienter sa vie, et le trouva dans la petite école qu'elle fonda. Petite à ses débuts, car les années qui précédèrent la guerre, elle compta jusqu'à plus d'une centaine d'élèves. Mais ce n'était pas le nombre qui en faisait la valeur, mais l'éducation qu'on y recevait, les horizons nouveaux qu'elle ouvrait, l'introduction de méthodes nouvelles, d'un enseignement pratique et vivant à la fois. Personnalité très forte, animée d'une profonde foi chrétienne, enthousiaste pour toute idée de beauté, M^{me} Zurlinden ne put manquer d'exercer sur les générations qui se succédèrent chez elle une influence très forte, dont toutes ses anciennes élèves lui sont restées reconnaissantes, parce qu'elle avait su leur faire découvrir à elles-mêmes leur individualité,

et les faire travailler à enrichir cette individualité pour le bien. « Mon but, écrivait-elle, était de leur faire comprendre cet idéal: consacrer sa vie au service de son prochain, comme à celui de Dieu, et trouver dans l'accomplissement de ce devoir son bonheur intime. »

Ministères féminins.

Le Synode de l'Eglise nationale vaudoise s'est occupé de l'évangélisation et des moyens d'accroître l'action de l'Eglise, en profondeur et en étendue. Dans ce désir il a accepté un vœu qui recommande l'étude des ministères féminins. Ceux-ci pourraient-ils rendre des services dans l'Eglise vaudoise et serait-il possible de les organiser? On a rappelé l'activité de M^{lle} Brindeau dans la région de Savigny, qui a démontré l'utilité incontestable de cette collaboration féminine. Aussi le Synode a-t-il accepté ce vœu et prié la Commission d'évangélisation « d'établir, cas échéant, d'accord avec la Faculté de théologie, le programme des études qui pourraient être offertes aux femmes de bonne volonté ».

A cette occasion on a rappelé ce qui a été fait déjà à Zurich et surtout à Genève. Les ministères féminins gagnent lentement, mais sûrement, la sympathie des milieux ecclésiastiques.

Rg. B.

Un petit progrès

Pour la première fois une femme a été élue membre du Comité directeur de la Fédération hongroise des acteurs et actrices.

Les femmes et le pastorat en Hongrie

La Conférence de l'Eglise réformée hongroise, qui s'est tenue la semaine dernière, a décidé d'admettre les femmes à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Debreczen, qui, comme toutes les écoles de théologie, leur était fermée jusqu'à présent. Par cette décision, les femmes pourront suivre tous les cours et passer les examens aux mêmes conditions que les hommes, mais, d'autre part, elles ne pourront pas encore être nommées pasteurs ni remplir ces fonctions, mais seulement enseigner comme professeurs de religion dans les écoles primaires et secondaires.

Il faut cependant relever qu'avant que cette décision fût prise, une femme avait réussi à suivre des cours à la faculté de Debreczen, et qu'elle est maintenant missionnaire en Yougoslavie.

L'assurance-maternité et la Convention de Washington

A l'issue d'une des récentes séances du Directoire espagnol, le communiqué officiel suivant a été fait à la presse:

« Le gouvernement espagnol est accusé de ne pas remplir ses engagements relatifs à la Convention internationale de Washington sur la protection des femmes en couches; mais il faut relever qu'il n'est pas si facile qu'on le croit de faire appliquer cette Convention, puisque, des 40 pays qui l'ont votée à Washington, quatre seulement ont commencé à la faire passer dans la pratique: l'Au-

triche, une province du Canada, le Japon et la Yougoslavie. Treize autres pays se trouvent dans la même situation que l'Espagne, et les autres font moins encore. Toutefois, nous tenons à exposer ce qui suit:

« Le décret royal du 20 août 1923, qui instituait des subsides à la maternité n'a pas été édicté pour répondre aux conditions de la Convention internationale, mais bien pour appliquer les dispositions contenues dans l'article 9 de la loi espagnole de protection aux femmes et aux enfants. Il crée une assurance-maternité sur les bases suivantes:

« 1. Un Comité spécial a été chargé d'établir un projet et des règlements pour une assurance-maternité obligatoire, subventionnée par l'Etat; le travail de ce Comité doit être terminé en mars 1925.

« 2. En outre de cette assurance-maternité, le gouvernement espagnol, désireux d'améliorer la situation des ouvrières avant et après leurs couches, a créé un subside de maternité, avec la coopération soit de la bénéficiaire, soit de son employeur. Ce subside, prélevé par la forme d'un impôt sur tout le peuple espagnol, équivaldra à 50 pesetas (environ 32 fr. 50 suisses) et sera remis à toute ouvrière qui aura donné naissance à un enfant. »

Signe des temps.

Une de nos abonnées nous signale l'amusant petit fait que voici, et qui nous paraît significatif:

Une grande maison de couture de Paris vient de lancer un nouveau modèle de robe, simple et correct à souhait, baptisé de ce nom: *Quand les femmes voteront...*

L'Ideé marche.

Carrières féminines

La téléphoniste

Ceux d'entre nous qui se servent tous les jours du téléphone comme d'un auxiliaire indispensable se rendent-ils compte de l'effort humain qui se dépense à leur profit? La plupart n'en ont jamais vu de près le fonctionnement et ne peuvent s'en faire qu'une idée tout-à-fait vague.

Je ne pourrais pas décrire avec exactitude le travail de la téléphoniste. Je tiens seulement à rendre l'impression que j'ai remportée d'une visite à la Centrale de Zurich, du téléphone interurbain, qui passe pour une des plus modernes et des mieux organisées.

Dans un local vaste et bien éclairé, les téléphonistes — pour la plupart de très jeunes filles — sont assises à de longues rangées de tables. Chacune a son récepteur fixé à la tête et son microphone suspendu au cou. On les dirait attachées à leur siège — et de fait il en est bien ainsi. La téléphoniste doit rester à sa place pendant quatre heures consécutives (à l'exception d'une pause après deux heures). On est étonné du calme qui règne dans

VARIÉTÉ

La femme aux prises avec la vie¹

(Suite et fin¹)

III. *La famille*: c'est ici la meilleure partie du volume. J'aimerais avoir l'occasion toutefois de démontrer à M^{me} Lombroso que les suffragistes ont un idéal familial au moins égal au sien, s'il n'est supérieur. « La famille, dit-elle, est une chaîne sans fin, à travers l'espace et le temps, qui nous oblige à donner d'un côté ce que nous avons reçu de l'autre. » Mais elle ne démontre pas comment la célibataire moderne, active ouvrière de la ruche sociale, sait aussi se sacrifier à la famille, à la gens! La famille est, pour la société, un précieux réservoir où s'amassent les ruisseaux d'altruisme et d'expérience, jaillissant de chacun de ses membres, d'où ils sont canalisés et distribués selon les besoins. Mais la moraliste ne va pas jusqu'à démontrer que de ce réservoir sortent des sources vives pour soulager les misères et lutter contre les maladies sociales.

¹ Voir le N° 198 du *Mouvement Féministe*.

Ici encore la psychologie est trop simpliste, les analyses et déductions qui en découlent, trop superficielles ou dépourvues d'élévation morale: voyez les rapports entre belles-mères, brus et gendres, parents et enfants, filles et mères, adultes nombreux vivant ensemble; et toujours la répétition de l'homme égocentriste et de la femme alterocentriste, simplification qui facilite les conseils, mais ne répond ni à l'observation de la vie, ni à la psychologie scientifique. Somme toute, morale moyenne et sans envol, bien que le « rôle de la femme au foyer est de porter bien haut le flambeau de l'idéalisme » pour reprendre un mot de Dora Melegari, une moraliste de grande envergure, venue d'Italie, avant M^{me} Lombroso

IV. *Les enfants*: ici encore, trop de généralisations, de traditionalisme vieux jeu, d'artifices de dialectique devant tenir lieu de psychologie.

M^{me} Lombroso reconnaît que l'influence de la femme dans le monde s'est considérablement développée, mais pour le plus grand dam de la vie familiale et sociale!

En matière de pédagogie, ceci est très pauvre: l'auteur regrette l'ancien système de la coercition et de l'enseignement de devoirs précis, reprochant à l'école moderne son trop de rai-